

Règlement Chasse au trésor

Espace GbB

Article 1 : L'Espace GbB/GbB productions, 6 rue du moulin Château de Spoir 28630 Mignières, organise une " chasse au trésor " permanente. Il s'agit d'un jeu de sagacité composé d'énigmes à résoudre et qui doivent mener le chercheur à une découverte de la nature, de la faune et la flore, par l'intermédiaire de la chasse aux indices, dissimulés dans l'enceinte du parc naturel du Château de Spoir.

Article 2 : La participation à ce jeu de sagacité gratuit* (*seulement si les participants ont un contrat de location concernant l'espace GBB d'au moins une demi-journée) est sans obligation d'achat est ouverte à toute personne, quelque soit son âge et sa nationalité.

Article 3 : Toute personne désirant participer doit s'inscrire auprès des responsables du jeu en fournissant son Nom et Prénom ainsi que la composition de son équipe*(*une équipe au minimum avec deux personnes par équipe au minimum et 8 au maximum).

Article 4 : Afin de garantir l'égalité des chances entre les concurrents, il est interdit à un concurrent de déplacer ou de détériorer les indices cachés. De même qu'il est interdit de toucher au balisage du parcours.

Article 5 : Chaque groupe de personnes est munis d'une feuille repère* (*énigmes posées + parcours indiqué) et d'un stylo pour ainsi relever les indices cachés tout au long du parcours. Chaque groupe se doit d'indiquer l'heure de départ et d'arrivée aux emplacements prévus sur la feuille.

Article 6 : « La chasse au trésor » est un terme où le mot « chasse » est principalement mis en valeur par rapport au mot « trésor ». En effet, le but de ce jeu est de découvrir la nature, donc la nature serait en quelque sorte le trésor. Mais une récompense est tout de même prévue pour le groupe vainqueur. Tout participant ou autres ont le droit de rajouter des lots pour « le trésor », en indiquant aux responsables leurs exigences sur la remise des récompenses.

Article 7 : Sera réputé gagnant le groupe de participants qui, le premier, aura résolu l'ensemble des énigmes constituant le jeu.

Article 8 : GbB Productions décline toute responsabilité sur le vol et/ou la perte d'un ou plusieurs biens. Néanmoins la personne concernée pourra déclarer le vol et/ou la perte auprès des responsables du jeu, pour que ceux-ci préviennent l'ensemble des participants. GbB Productions décline également toute responsabilité si un des participants se blesse sur l'enceinte du parc naturel du Château de Spoir. Néanmoins la personne concernée sera prise en charge pour des premiers secours et transférée à l'hôpital pour soins intensifs.

Article 9 : La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, ainsi que les arbitrages motivés qui pourront être effectués par les organisateurs.

Article 10 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de stopper le jeu en cas de force majeure, sans que les concurrents engagés puissent prétendre à dédommagement.

Article 11 : Tout concurrent se doit de respecter la faune et la flore du parc naturel du Château de Spoir.